

Monsieur Claude WISELER
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 6 janvier 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Justice et à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures :

« En France, l'usurpation de plaques d'immatriculation se révèle être un véritable fléau. Or, les victimes concernées ne peuvent guère se protéger contre cette forme d'escroquerie si bien qu'elles se voient confrontées, dans certains cas, à des amendes vertigineuses qui leur sont infligées suite à des infractions dont elles n'ont pas été l'auteur.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Justice et à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures :

- Le phénomène de l'usurpation de plaques d'immatriculation (nationales et étrangères) a-t-il déjà été constaté par les autorités luxembourgeoises ?
- Dans l'affirmative, les auteurs d'une telle tromperie ont-ils pu être identifiés ? Est-il possible de quantifier l'ampleur de cette problématique ?
- Comment les automobilistes du Luxembourg peuvent-ils se protéger au mieux contre ce genre d'anarque ? »

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



André BAULER
Député